

SFR expérimente les certificats électroniques

Depuis avril dernier, deux agences parisiennes de SFR ont enregistré plusieurs milliers de contrats signés électroniquement par les clients, même si la possibilité d'établir le contrat sous format papier demeure. Une démarche conjointement présentée ce matin par Guillaume Despaigne, responsable développement de nouveaux projets, chez SFR, et de Cryptolog, fournisseur de solutions de signature électronique. C'était au salon Dématérialisation, qui se tient à Paris, ce 9 et 10 décembre.

Traditionnellement, les dossiers papiers sont envoyés par les agences chez SFR pour validation, ce qui implique un délai de cinq à dix jours, et les tâches de vérification de faible valeur ajoutée sont gérées en central. « *Le nouveau dispositif nous permet à la fois de gagner en productivité sur le point de vente, et de lutter plus efficacement contre la fraude* » commente Guillaume Despaigne.

Concrètement, à l'agence, les pièces justificatives, comme la carte d'identité et le chèque, sont numérisées à l'aide d'un scanner à défilement, qui lit notamment les pistes MRZ de la carte d'identité. Pour que le client puisse signer électroniquement, un certificat est émis dans une tablette électronique, où seront également hébergés, le temps de la signature, les certificats de signature électronique. « *C'est SFR qui joue le rôle de tiers de confiance pour la certification* » explique Alexandre Stern, président de Cryptolog.

Cette société, elle, est l'opérateur de certification, fournissant l'infrastructure qui génère la clé privée et publique, et appose la date sur le contrat. Elle assure également l'archivage cryptographique des contrats, dans les délais légaux imposés aux opérateurs téléphoniques.

Demain, le certificat sur la carte SIM ?

Il s'agit d'une expérimentation. En effet, si, d'après l'opérateur, le dispositif fonctionne techniquement, SFR ne sait pas encore quand il va étendre le système à l'ensemble de ses agences, et n'a pas effectué les démarches officielles pour être certifié comme autorité de certification. Conséquence juridique, la charge de la preuve demeure de son côté, en cas de litige. Une charge qui serait renversée, si la démarche était complète.

Mais les perspectives vont plus loin que les gains de productivité. L'étape suivante pourrait bien être l'inclusion d'un certificat de signature électronique directement dans la carte SIM. Encore faut-il que cette dernière soit sécurisée. En novembre dernier, lors du salon Cartes, SFR, aux côtés de la DCSSI, Trusted labs, et Trusted Logic, a présenté une carte Sim sécurisée, censée permettre le développement de nombreux services sur le portable.